Académie de LYON Session 2025

EXAMENS EPS : BORDEREAU D'ENVOI DES CERTIFICATS MEDICAUX D'INAPTITUDE TOTALE A L'ANNEE

Les certificats médicaux seront vérifiés et authentifiés par l'administration, la signature du chef d'établissement et du médecin scolaire (si disponible), assurant la validité des certificats médicaux.

Seul le bordereau est à retourner impérativement par mail avant le 18 octobre 2024 au CTIA EPS 2nd degré de votre département, même si aucun candidat n'est inapte total à l'année. Les certificats originaux sont à conserver par l'établissement et présentés lors de la pré-commission départementale.

Pour l'**AIN** : Mme Florence JOSSERON : ce.ia01-cpdeps2@ac-lyon.fr
Pour la **LOIRE** : Mme Sophie DUTERAGE : ce.ia42-eps@ac-lyon.fr
Pour le **RHONE** : M. Philippe BOUZONNET : ce.ia69-cmeps@ac-lyon.fr

Etablissement et code UAI	Ville

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

NOM	Prénom	Date de naissance	Type d'examen (Bac Général, Technologique, Professionnel ou Cap)

A , le 2025

Le chef d'établissement, Le Coordonnateur EPS, Le médecin de santé scolaire, **(si** disponible en octobre)

Critères de validation des certificats médicaux

Pour être valide, un certificat médical d'inaptitude totale à l'année doit :
- **couvrir les dates des 3 CCF**
- être **daté, signé et revêtu du cachet du médecin signataire**
- comporter à minima l'un **des numéros RPPS, AM ou FINESS** du médecin prescripteur
- préciser la **durée de l'inaptitude totale**, qui ne peut excéder l'année scolaire
- comporter **l'identification lisible de l'élève** concerné

Aucune mention manuscrite ne doit être présente sur le certificat médical établi par le médecin